

Adresse de la municipalité de Nîmes (Gard), lors de la séance du
11 brumaire an III (1er novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité de Nîmes (Gard), lors de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794). In: Archives
Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre
1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 275-276;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21469_t1_0275_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019

q

[*La société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de Vermenton à la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (48)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Citoyens Représentans

Nous avons reçu votre énergique adresse au peuple françois, nous l'avons lue avec ce saint enthousiasme qui nous anime pour la liberté et l'égalité, avec le respect et l'amour pur que nous avons toujours eu et que nous conserverons jusqu'à la mort pour la représentation nationale.

Pères de la patrie, vous venez de la sauver encore une fois; votre sublime adresse a rallié tous les bons citoyens; c'est la profession de foi des patriotes vertueux, le régulateur de la conduite des hommes sages, le centre de ralliement des autorités et le dépôt sacré de vos principes et de vos sentimens républicains.

Législateurs, connoissez l'étendue de votre force en songeant quelle est celle du peuple françois; au dehors, vous avez vaincu les tyrans coalisés, les esclaves des rois reculent épouvantés devant nos armées triomphantes; au dedans des intriguans, des dilapidateurs, des buveurs de sang, voudroient de nouveau ramener la terreur, souiller la terre de la liberté, perpétuer le système de carnage et de sang de l'infâme Robespierre, ensanglanter les fleuves de la République du plus pur sang des citoyens.

Ecrasez du poids de la justice nationale tous ces antropophages; déjà ils fuyent la lumière que le flambeau d'une justice sévère propage sur le sol de la France; déjà tremblans et dégoûtans de crimes ils pâlisent à l'aspect de la vengeance publique.

Achievez votre ouvrage, Représentans immortels, ne souffrez point qu'aucune puissance s'élève entre vous et le peuple; atteignez les scélérats partout où ils se trouvent; éloignez des places ces faux patriotes qui ne veulent que l'anarchie de l'argent et du sang; maintenez le Gouvernement révolutionnaire, demeurez fermes à votre poste; nos coeurs vous y contemplent avec admiration et nos bras vous y défendront contre les efforts des factions et des factieux.

Graces à vos infatigables travaux, le vaisseau de la République vogue à pleines voiles; il a déjà bravé tous les écueils, il arrivera au port de la liberté avec cette majesté qui fut et sera toujours l'appanage du peuple françois.

Des vertus de la probité de l'humanité, voila ce qui constitue et soutient les Républiques, Voila, Pères de la Patrie, ce que vous nous inspirez dans votre sublime adresse. Ces principes étoient déjà gravés dans nos coeurs, ils nous resserrent et nous attachent à vous plus que jamais.

(48) C 325, pl. 1407, p. 15.

Nous jurons tous d'être étroitement unis à la Convention nationale et à la République une et indivisible.

La société a arrêté que l'adresse au peuple françois sera lue pendant trois de ses séances.

DUSSERTE, *président*, BINOUT, *secrétaire*.

r

[*Les juges du tribunal du district de Tonnerre à la Convention nationale, le 25 vendémiaire an III*] (49)

Liberté, Égalité ou la mort.

Citoyens Représentans

Il appartient à des juges de vous féliciter sur le règne de justice que vous venez de substituer à celui de terreur et de mort.

Les principes que vous venez de proclamer sont avoués de tous les coeurs; ils étoient dans les nôtres et nous les professons dans le silence.

La fermeté avec laquelle vous annoncez que vous ne quitterez votre poste qu'après avoir consolidé le bonheur du peuple objet unique de votre mission, enhardi nos efforts, pour que chacun obtienne ce qui lui appartient et que le coupable n'échappe point à la justice.

C'est véritablement de la que doit naître l'ordre dans la République, sa consolidation et votre gloire.

Fait et arrêté en la chambre du conseil le vingt cinq vendémiaire l'an trois de la République une et indivisible.

CHALLON, MOREAU, FEUILLEBOIS,
LAUXERROIR, MILLOT, JACQUILLAT, *greffier*.

11

La municipalité de Nîmes [Gard] félicite la Convention nationale sur son Adresse au peuple françois et dément les bruits qu'on répandoit que la contre-révolution se faisoit dans le Midi; elle jure soumission entière à la Convention.

Mention honorable, insertion au bulletin (50).

[*La municipalité de Nîmes à la Convention nationale, le 1^{er} brumaire an III*] (51)

(49) C 323, pl. 1388, p. 34.

(50) P.-V., XLVIII, 142.

(51) C 323, pl. 1388, p. 10. Cette adresse est reprise plus loin. Voir ci-dessous, *Arch. Parlement.*, 13 brum., n° 5. Mentionnée dans *Bull.*, 14 brum. (suppl.); reproduite dans *Bull.*, 17 brum. (suppl.).

Représentans

Vous présenter le tableau éfrayant du midi de la France et de cette cité, y peindre la ferocité, la tyrannie et la rapacité des agens de Robespierre, rapeller toutes les cruautés de ces hommes sanguinaires qui ont été jadis les fléaux de l'humanité, pour les comparer à ceux de nos jours, qui nous ont tant persécutés, hélas! vous auriez encore une trop foible idée et de ce qu'ils nous ont fait et de ce que nous avons souffert; nous l'avons vû, ils alloient au supplice, nos freres et nos amis avec un front serrein, ils crioient de toute leur force, vive la République, 20, 30, 40, 50 ans de vertus temoignoient vainement en leur faveur, et une erreur de quelques momens faisoit tomber leurs têtes innocentes. Ces mechants avoient aussi proscrit les notres, parce que nous n'avions pas voulu en qualité de municipaux adherer à une adresse du club populaire qui vous demandoit la continuation du tribunal qui a commis tant d'injustices et de forfaits. Notre fosse étoit ouverte, elle devoit engloutir plus de cinquante patriotes (52). O! Justice nous t'invoquons, Convention nationale maintiens cette attitude imposante que tu as prise, protège l'innocence et la vertu, mais punis le crime, c'est ton devoir.

Le sang venoit de couler à grands flots lorsque Goupilleau et Perrin, représentans du peuple parurent dans ces contrées, mus du même esprit, Perrin qui arriva le premier prêcha l'union et la paix que nous désirions; il ouvrit les prisons à des cultivateurs, à des artistes et à des negocians utiles, et c'étoit notre attente, nous le benimes et la joye et l'allegresse s'emparèrent de tous les coeurs, l'ami embrassa son ami, le pere versa des larmes dans les bras de son fils; nous vimes de ces élans d'amour et de tendresse qu'on ne peut exprimer, ah! si après tant d'épreuves, si après tant de persécutions, la resistance n'a pas été opposée à l'oppression et si notre pays n'est pas devenu une seconde Vendée, comme les agens de Robespierre le désiroient, jugés du patriotisme de nos habitans. Qu'on ne vous dise point que la contre-revolution va se faire dans le midi, c'est une fausseté insigne, attachés à la Convention nationale comme à l'arche sainte, nous nous sacrifierons tous pour la patrie.

Votre sublime adresse aux François a été reçue dans cette commune avec une joye inexprimable, nous vous conjurons d'en soutenir les principes; que toute société ou corporation soit soumise à l'auguste senat qui est le centre et organe de la volonté de la nation, punissés, écrasés les audacieux qui voudroient rivaliser avec elle, ou qui resisteroient à sa volonté suprême. Nous jurons obéissance aux loix, respect et soumission à la Convention nationale, haine aux tyrans et aux conspirateurs.

(52) Note dans le texte : « Un large fossé ouvert dans le cimetière au moment de l'arrestation de nos oppresseurs a été mesuré, il n'étoit pas achevé et son ouverture étoit capable d'engouffrer de 50 à 60 cadavres; un verbal constate ce fait. »

Fait à Nismes le premier brumaire l'an 3^e de la République française une et indivisible.

BLAISSIER, greffier ainsi que les signatures de 10 officiers municipaux et de 3 notables, plus 2 autres illisibles.

12

Le tribunal criminel du département de la Charente-Inférieure félicite la Convention nationale de ce qu'à sa voix les sifflemens de l'envie, les clameurs de l'intrigue et de la malveillance ont cessé et lui exprime combien elle est chère à tous les patriotes purs et sincères adorateurs de la liberté et l'invite à maintenir le gouvernement révolutionnaire.

Mention honorable, insertion au bulletin (53).

[Les membres composant le tribunal criminel du département de la Charente-Inférieure à la Convention nationale, Saintes le 30 vendémiaire an III] (54)

Citoyens Représentans,

La discorde secouoit encore ses torches fatales sur la France, un génie malfaisant cherchoit à diviser les opinions et à appeller la méfiance sur les Représentans du peuple. Mais la Convention nationale a parlé et à cette voix à la fois terrible et salutaire, les sifflemens de l'envie, les clameurs de l'intrigue et de la malveillance ont cessé. Déjà les sections de Paris se sont groupées autour de la Convention et cet exemple devancé dans nos coeurs sera suivi par toutes les sections de la République.

O dignes Représentans de la Nation! que vous êtes chers aux citoyens vertueux, à tous les patriotes purs et sinceres adorateurs de la liberté. Entourés d'écueils, vous avez à combattre tous les genres d'obstacles pour assurer à la France les fruits de la constitution sublime que vous lui avez donnée, le levier du Gouvernement révolutionnaire est entre vos mains, ne l'abandonnez que lorsque le temps du péril sera passé.

Citoyens Représentans, vous dirigerez d'une main sûre, habile et supérieure à tous les dangers, le vaisseau de l'Etat et il abordera.

Vive la Convention, Vive à jamais la République une et indivisible.

C'est le voeu de nos coeurs.

Suivent 6 signatures.

(53) P.-V., XLVIII, 142.

(54) C 323, pl. 1388, p. 11. Bull., 11 brum.